



## LE RÉGLEMENT

### Art 1:

Le pratiquant déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du TNCO. Le pratiquant s'engage à bien respecter les consignes de sécurité; il est donc conseillé de souscrire une assurance à titre individuel. Des licences sportives sont disponibles, et recommandées, à l'accueil du TNCO pour ceux qui le souhaitent.

### Art 2:

Pour skier, vous devez:

- Savoir nager
- Avoir 7 ans révolus.
- Être accompagné d'un adulte pour les enfants de moins de 14 ans.
- Porter un gilet de sauvetage, et casque.

Au départ et sur le circuit, vous devez:

- Respecter la file d'attente,
- Présenter sa carte ou son forfait à l'opérateur,
- Prendre le palonnier,
- Se mettre en position de départ rapidement,
- Eviter tout skieur tombé dans l'eau et lâcher la corde si risque de collision,
- Ne jamais frôler un skieur tombé,
- Ne jamais abandonner sur le circuit du télési, tout ou partie de son matériel.

### Article 3:

Il est interdit:

- De se laisser traîner ou d'essayer de se rétablir après une chute.
- De sauter par dessus ou de frôler volontairement un skieur tombé à l'eau.
- De se baigner dans la zone réservé au télési.
- D'utiliser toute source sonore pouvant nuire à la tranquillité des usagers.
- De faire du feu.

### Article 4:

Consignes générales

Le TNCO décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de cartes ou d'effets personnels.

Tout manquement délibéré au présent règlement est passible d'exclusion, temporaire ou définitive.

Se conformer aux dispositions du présent règlement et aux consignes du personnel du télési. Respecter et utiliser à bon escient le matériel mis à disposition (skis kneeboards, wakeboards, wakeskates, combinaisons, gilets, casques),

Tout matériel endommagé perdu ou volé sera facturé à l'utilisateur au prix d'achat payé par la structure.

Mentions légales :

TNCO SAS L'IMPEC'CABLE

Société inscrite au RCS de Dijon

Siren : 804 573 884

